



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 9107

Nom de l'établissement : CMP Boissonas

Adresse de l'établissement: Chemin de grange-Canal 22, 1224 Chêne- Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
Sous-sol	Couloir 1	Carton Amianté	Court terme	Amianté par avis d'expert
Sous-sol	Local 1	Conduite de ventilation fibrociment	Moyen terme	Amianté par avis d'expert
1er étage	C2	Plaque fibrociment repeinte dans placard électrique	Long terme	Amianté par avis d'expert

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.